

Isolation à l'urée-formol—Loi

M. McGrath: N'allez surtout pas lui demander de la répéter.

M. Jarvis: Si le député veut savoir si nous sommes disposés à différer l'étape du comité parce que le rapport n'est pas disponible, je puis lui affirmer que nous nous montrons assez favorables à cette idée. L'inconvénient, c'est que nous ne résoudrons pas le problème qui nous intéresse. Le député n'ignore pas que certains propriétaires font exercer des pressions considérables et tout à fait légitimes pour que nous résolvions le problème. J'ai essayé d'éclaircir ce point au cours de mon allocution. C'est un premier pas.

Je ne voudrais pas donner l'impression de trancher sur tout. Je me rends compte que la présentation du rapport de la commission faciliterait considérablement la tâche du comité, non seulement des parlementaires, mais également des témoins appelés à comparaître. Mais je ne suis pas sûr que le rapport serait présenté plus rapidement si je manifestais, au nom de mon parti, le désir de faire obstruction à l'étape du comité, ou de la retarder ou de l'orienter différemment. Je ne sais pas si nous obtiendrons le rapport. J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre nous répondra à ce sujet.

En ce qui concerne le second aspect du problème—et je suis certain que le député ne m'en voudra pas personnellement et me pardonnera parce que nous éprouvons, à contre-cœur faut-il le dire, un respect mutuel l'un pour l'autre—mais si son parti avait voté correctement en 1980, le pays seraient en bien meilleure posture aujourd'hui.

• (1630)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur l'Orateur, quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé ont déclaré que la mousse isolante à base d'urée-formaldéhyde est responsable d'une véritable catastrophe nationale et je suis d'accord avec eux puisque 80,000 maisons environ sont isolées à l'aide de ce produit. On a déjà dit, mais je pense qu'il est bon de le répéter, que si ces maisons se trouvaient toutes au même endroit, on dirait effectivement qu'il y a catastrophe nationale; ou bien, si ces maisons étaient inondées ou détruites par un tremblement de terre ou un autre cataclysme naturel, le Parlement et le gouvernement auraient volé immédiatement au secours des propriétaires. Seulement, comme elles sont dispersées dans l'ensemble du pays et que la nouvelle de chaque drame nous parvient de façon isolée et lentement, ce désastre national, car c'en est un, n'a pas l'impact qu'il devrait avoir.

A Pâques, pendant l'intersession, j'ai assisté, monsieur l'Orateur, à une réunion dans ma circonscription qui rassemblait 300 victimes de la mousse. Il s'agissait de francophones et non d'anglophones. J'aurais aimé que les fonctionnaires et les membres du gouvernement assistent à cette réunion. Des femmes ont pris le micro pour fondre en larmes à l'évocation des problèmes causés par le gaz qui se dégage de l'isolant contenu dans les murs de leur maison. D'autres nous ont raconté qu'ils avaient passé l'hiver dans leur garage, dans des maisons roullantes à prix modique stationnées sur leur terrain parce qu'il leur était impossible de rester dans leur maison. D'autres habitent chez des parents et comme ils ont dû abandonner leur foyer, les compagnies d'assurance leur réclament un supplément d'assurance-incendie ou vol, précisément parce qu'ils n'habitent plus chez eux. Et tandis que moi, député fédéral, je les écoutais ce soir-là la gorge serrée, je pensais qu'il aurait été

bon que tous ceux qui pouvaient leur venir en aide soient présents.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Le problème ne se résume pas à une question de santé. Fort heureusement, certains propriétaires n'ont pas encore été victimes de la mousse. Par contre, leur maison s'est dépréciée. Ils ne cessent de se demander comment leurs murs vont se comporter, si, à un moment donné, il ne va pas leur être impossible de vivre dans leur maison et si, dans un an, ils ne seront pas incommodés, eux aussi, par le gaz. Ils savent que leur maison est isolée à base de mousse d'urée-formaldéhyde, mais ils n'ont pas de problèmes de santé. Cela ne veut pas dire pour autant que dans un an ou dans deux ans, ils n'en auront pas. Ils ignorent aussi quelle sera la valeur de leur maison le jour où, leurs enfants ayant grandi, ils voudront la vendre. Ils voient leur maison perdre de la valeur et ils vivent dans l'incertitude. Ils veulent que le gouvernement prenne des mesures pour redresser la situation même si leur propre santé n'est pas encore atteinte.

Le gouvernement affirme qu'il n'a devant la loi aucune responsabilité envers les propriétaires qui ont librement isolé leur maison à la mousse d'urée-formol. Selon moi c'est vrai; le gouvernement n'est pas strictement responsable devant la loi. Si les propriétaires visés intentaient des poursuites au gouvernement selon les principes du droit civil, ils n'auraient probablement pas gain de cause. Je soutiens cependant, monsieur l'Orateur, que nous avons déjà prêté secours à d'autres victimes de catastrophes. Je pense aux tremblements de terre, aux inondations et aux catastrophes qui ont détruit les récoltes dans les Prairies. Dans le tels cas, le gouvernement n'était peut-être pas responsable devant la loi, mais il a jugé qu'il avait une certaine obligation politique et morale d'aider les sinistrés.

M. McKinnon: C'est exact.

M. Allmand: Le gouvernement a pris déjà certaines mesures en décembre 1980 quand il a interdit la MIUF et reconnu qu'elle pouvait entraîner des problèmes. Ensuite, en décembre 1981, il a annoncé un programme d'essais et d'aide financière. Malheureusement, ce programme n'a été appliqué que par bribes. Les gens à qui j'ai parlé dans ma circonscription n'ont pas encore reçu une aide précise. Certains ont eu la visite d'inspecteurs qui ont fait des essais et il y a eu des échanges de correspondance. Cependant, aucun d'entre eux n'a reçu de l'argent pour les indemniser ou pour les aider à débarrasser leur maison de la mousse d'urée-formol.

Quant aux essais, un homme qui assistait à la réunion de 300 habitants de ma circonscription dont j'ai déjà parlé, a indiqué que trois essais avaient été effectués chez lui et qu'aucun de ces essais n'avait donné les mêmes résultats. En plus de l'essai du gouvernement, il a fait faire certains tests par des bureaux d'ingénieurs ayant une solide réputation. Même là, les résultats étaient différents. Cela veut dire selon moi que si le gouvernement veut accorder une aide financière en fonction de ces essais, il ne doit certainement pas être dogmatique et inflexible. La quantité de gaz qui se dégage dans une maison à un moment donné peut dépendre de la température et d'autres facteurs. Sinon, je ne vois pas pourquoi les résultats des essais seraient différents.

Le gouvernement a rédigé un bill et nous en sommes saisis aujourd'hui. Je souhaite vivement qu'à l'étape du comité le